

## Section 27

### Relations hôte pathogène, immunologie, inflammation

#### Motion à propos de l'affichage du classement des candidats admissibles sur le site des concours CNRS

Les membres de la Section 27 protestent unanimement contre la décision prise d'afficher les candidat.e.s déclaré.e.s admissibles par ordre alphabétique, et non plus par ordre de mérite, sur le site du CNRS. Cette décision, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation ou information préalable, est inacceptable et irrespectueuse vis-à-vis du jury d'admissibilité et des candidats. Cette décision est jugée dangereuse dans le cadre de la réflexion actuellement menée sur l'évolution du concours et est extrêmement préjudiciable pour les candidats qui attendent une réponse rapide du concours.

Les membres de la Section 27 réaffirment leur attachement à la publication du résultat des classements du jury d'admissibilité par "ordre de mérite scientifique"<sup>1</sup> et cela dans une totale transparence. Le procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury d'admissibilité de la Section 27 fera état de ce classement par ordre de mérite à l'issue des concours CRCN et DR, comme les années précédentes. Les membres de la Section 27 espèrent vivement que cette diffusion pourra se faire, comme habituellement, sur le site officiel du concours.

François TROTTEIN  
Président de la Section 27

**Motion adoptée le 11 mars 2021**  
**17 votants : 17 oui, 0 abstention, 0 non**

#### **Destinataires :**

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS,
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS,
- M. André LE BIVIC, directeur de l'INSB,
- Mme Sylvie GUERDER, directrice adjointe scientifique, Section 27, INSB,
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national.

---

<sup>1</sup> Article 7 du Décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique:  
[https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000034794520](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000034794520)